

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2015

L'An deux mille quinze, le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Cécile DEBRION, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET, Arnaud DEVIN (par procuration), Stéphane AGUETTAZ
Etaient absents: Nadège VILLIERMET, Patricia VILLARD, Didier BAIDO

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie**
- ✓ **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge**
- ✓ **Protection contre les débordements du ruisseau du Deuxième Berre : avis de la commune suite à l'enquête publique**
- ✓ **Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**
- ✓ **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : avis de la commune**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter 2 délibérations :

- Maintien ou suppression du poste de 4^{ème} adjoint, suite à la démission de Germaine DÉNARIÉ pour convenances personnelles
- Echange de terrain au « Troisième Berre » : reprise de la délibération du 21 septembre dernier pour précision sur les parcelles échangées.

Décision : le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter ces 2 délibérations à l'ordre du jour.

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

La Communauté de Communes Cœur de Savoie est née au 1er janvier 2014 de la fusion des quatre Communautés de Communes de la Combe de Savoie, du Gelon et du Coisin, du Pays de Montmélian et de La Rochette Val Gelon

En application des dispositions des articles L5211-41-3 III alinéa 4 du CGCT, la Communauté de Communes disposant de deux ans après la fusion pour définir l'intérêt communautaire, il était judicieux d'avoir au préalable une réécriture des compétences conforme au projet de territoire. Par ailleurs, les vingt mois de fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes ont permis d'avoir le recul nécessaire pour mener à bien ce travail de réécriture des compétences.

Le projet d'écriture des nouvelles compétences a été élaboré en commission, selon le champ d'intervention de chacune, discuté en bureau, présenté et amendé à deux reprises en Comité des Maires. La définition de l'intérêt communautaire des différentes compétences a été travaillée de conserve avec l'élaboration du projet de statuts.

Le Conseil Communautaire ayant approuvé le projet de statuts, il est demandé aux communes membres de délibérer à leur tour.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

2- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge :

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 10 septembre 2015 en séance de travail préparatoire. Les membres de la Commission ont délivré à l'unanimité un avis favorable quant à l'évaluation des charges transférées suivantes :

- Compétence périscolaire (mercredi après-midi). Transfert CCCdS vers la commune de La Rochette.
- Compétence scolaire (CLIS, RASED, Psychologue scolaire). Transfert de la CCCdS vers la commune de Montmélian.
- Compétence extra-scolaire (Petites et grandes vacances). Transfert des communes de Les Marches et de Montmélian vers la CCCdS.
- Compétence environnement (Cours d'eau du Gargot, du Gelon et du Coisin-Coisetan). Dissolution de trois syndicats à vocation unique et intégration en totalité à la CCCdS.

A la demande de la Commune de Les Marches, le transfert de la compétence de l'accueil de loisirs 3-11ans organisé sur son territoire sera effectif au 1er Janvier 2016.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les transferts de charges détaillés dans le rapport, avec la réserve émise par la commune de Les Marches.

3- Protection contre les débordements du ruisseau du Deuxième Berre : avis de la commune suite à l'enquête publique :

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de la plage de dépôt du Deuxième Berre et fait part du mémoire explicatif de l'opération et des caractéristiques du projet. Une enquête publique sur la protection contre le débordement du ruisseau du Deuxième Berre a eu lieu du 21 septembre au 27 octobre 2015. Dans le cadre des dispositions de l'article R214-8 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit être saisi de cette affaire aux fins d'avis.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

4- Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL :

Le Maire présente à l'assemblée la convention à passer avec le Centre de Gestion pour l'aide au traitement des dossiers retraite du personnel des collectivités territoriales.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention à passer avec le Centre de Gestion et autorise le Maire à la signer.

5- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis de la commune :

Aux termes de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), chaque Préfet doit élaborer, pour son département, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département pour les six années à venir.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le projet de schéma a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale. Après cette présentation, le projet de schéma est adressé pour avis aux Conseils Municipaux des communes concernées par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

La collectivité étant impactée par une ou plusieurs proposition(s) de modification de la situation intercommunale existante, le Conseil Municipal est donc appelé à formuler un avis simple.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

6- Poste de 4^{ème} adjoint :

Le Maire fait part à l'assemblée de la démission de son poste d'adjoint et de conseillère municipale de Madame Germaine DENARIÉ pour convenance personnelle. Il informe également que la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 2 novembre 2015.

Il appartient au Conseil Municipal de décider de procéder ou pas au renouvellement du poste d'adjoint vacant.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant et précise que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-1, le minimum d'adjoint requis est pourvu.

7- Echange de terrain au « Troisième Berre » :

Après l'achat de sa maison au Troisième Berre, une administrée souhaite acquérir la parcelle se situant devant son terrain, afin d'en faciliter l'accès. En échange, elle propose de céder à la commune une part équivalente d'un de ses terrains situé à proximité.

Le Maire précise que cet échange portera sur les parcelles C410, C413, C414, C415, C416 et C 787, et qu'il aura lieu sans charge de soulte de part ni d'autre.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange de terrain et précise qu'il aura lieu sans charge de soultte de part et d'autre.

DIVERS

- **Plan Local d'Urbanisme**

Réunion Publique prévue le vendredi 27 novembre 2015 à 18H30 à la salle culturelle « le Prérard ». Une réunion de préparation est prévue le 16 novembre 2015.

- **Lotissement « le Parc »**

La société Lotisavoie a déposé sa DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) auprès de la Mairie. La commune va contacter le Cabinet EPODE afin d'effectuer la visite nécessaire des travaux pour lui permettre de délivrer l'attestation de non contestation de la conformité.

Le Maire fait part également de la demande de l'association syndicale du Parc au sujet de la prise en charge par la commune de l'éclairage public.

Décision : le conseil municipal souhaite faire réaliser l'étude sur la conformité des travaux avant de prendre en charge l'éclairage public. Cependant si l'association syndicale le souhaite elle peut demander un branchement provisoire à ERDF.

- **SIEGC : Convention d'utilisation des bâtiments scolaires**

Lecture d'un courriel du SIEGC concernant l'implantation du projet de réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal en maison médicale. La mairie demande à faire réaliser un document d'arpentage.

- Préparation du 11 novembre : 11H30 devant le monument aux morts suivi d'un apéritif.
- Communication du planning des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.
- Marché de Noël : 5 décembre 2015 de 9H à 17H sous chapiteau chauffé, place de l'ancienne mairie. Les inscriptions sont en cours. Prévoir les installations de banderoles, guirlandes. Aide pour la mise en place des installations la veille et le rangement le soir du marché.
- Bulletin municipal : en cours de réalisation, une réunion de travail est programmée le 9 novembre.
- Lecture d'un courrier pour une demande d'installation d'un local « pizza » en lieu et place du local des ambulances Arc Isère.

Décision : le local n'est pas adapté pour recevoir une telle entreprise. Vérification des normes également.

- Football : lecture du courrier du Président de Chamoux Sport Foot. Le nombre d'inscrits dépasse les espérances du club. Une équipe de vétérans est à l'étude. Il est demandé à la commune le changement des filets de protection, l'installation de bancs de touche ainsi que la réparation d'une vitre cassée au vestiaire.

Décision : le Conseil Municipal accepte de faire procéder aux réparations et changement des filets, ainsi que l'acquisition de bancs de touche.

- Divers travaux sont à prévoir notamment à l'église : sacristie, éclairage à l'entrée de l'église, scellement des marches.
- Présentation par Stéphane AGUETTAZ d'un projet d'acquisition d'un panneau d'information lumineux : Des demandes de devis ont été faites, une entreprise serait retenue pour son prix le mieux disant : 6 350 € HT. L'implantation sera envisageable le long de la « route de l'Arclusaz » à proximité de l'arrêt minute des écoles.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 9 novembre 2015

Le secrétaire de séance,



Le Maire

